

# PERMANENCE JURIDIQUE

**UNE AVOCATE OU UN AVOCAT AU BARREAU DE GENÈVE VOUS  
CONSEILLE EN CAS DE QUESTIONS OU DIFFICULTÉS D'ORDRE  
JURIDIQUE.**

**Permanence à disposition des habitantes  
et des habitants de Lancy**

- Les mardis dès 17h30
- Sur rendez-vous uniquement
- Tarif de consultation: CHF 30.-\*
- Aucune démarche n'est entreprise durant la permanence

\*À régler sur place, lors de la prise de rendez-vous  
(non remboursables)

**Service des affaires sociales  
et du logement**

Route de Saint-Julien 63  
1212 Grand-Lancy  
Tél. 022 706 16 66  
sasl@lancy.ch

